

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

N° 80 07450

⑮ Appareil de reproduction authentifiable d'un document original de base.

⑯ Classification internationale (Int. Cl.³). G 03 B 19/04; G 03 C 5/04, 11/02.

⑰ Date de dépôt..... 2 avril 1980.

⑱ ⑳ ㉑ Priorité revendiquée :

㉒ Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 41 du 9-10-1981.

㉓ Déposant : Société anonyme dite : ANCIENS ETABLISSEMENTS VANNIER-PHOTOLEC, rési-
dant en France.

㉔ Invention de : Jean Pierre Chamoux.

㉕ Titulaire : CHAMOUX Jean Pierre, résidant en France.

㉖ Mandataire : Cabinet Pierre Loyer,
18, rue de Mogador, 75009 Paris.

La présente invention a pour objet un appareil de reproduction authentifiable d'un document original de base .

Actuellement, lorsqu'on micrographie un document, il n'apparaît pas toujours les modifications
5 apportées ni la structure intime du support (par exemple, filigranes, défauts, anomalies).

Actuellement, une microforme est obtenue à l'aide d'une source de lumière qui possède un spectre d'émission dont le rayonnement se situe dans le visible ("lumière
10 blanche") ; le détail intime du document apparaît peu ; les différences de brillance spéculaire des détails et la diversité des couleurs ne sont pas mises en évidence.

Un procédé de reproduction authentifiable d'un document original de base tend à fournir des garanties
15 techniques quant à la fidélité, la pérennité et la difficulté de falsification de la reproduction. Il permet d'obtenir une reproduction la plus conforme et la plus authentifiable du document micrographié .

Ce procédé consiste à réaliser sur un même
20 support photosensible deux prises de vues du document de base, par micrographie, une prise de vue en source de "lumière blanche" et une prise de vue en source de lumière dont le spectre d'émission, donc le rayonnement, se situe principalement dans le violet et l'ultraviolet ou source de
25 "lumière noire", de manière à mettre en évidence la structure du document : facteurs différents déterminant un document original, tels que défauts, filigranes, anomalies, etc., et modifications éventuelles qui lui ont été apportées, ces différents éléments n'étant pas nécessairement visibles à
30 l'oeil nu sur le document original.

La prise de vue sous "lumière blanche" permet d'obtenir une micro-image traditionnelle assurant la lisibilité et l'exploitation éventuelle des informations contenues dans le document original micrographié.

35 La deuxième micro-image obtenue sous "lumière noire" met en évidence chaque détail par phénomènes de rayonnements fluorescents spécifiques, par exemple surépaisseurs, retouches, grattages, "masquages", filigranes, etc.

2.

Une troisième micro-image dite "d'identification" peut être associée, sur le même support, aux deux micro-images précédentes et peut comporter, entre autres, une mire qui garantit contre les duplications possibles de la microforme de première génération ; toute duplication se traduisant, en effet, par une perte de définition.

La présente invention vise un appareil pour la mise en oeuvre du procédé de reproduction authentifiable d'un document original de base exposé ci-dessus, cet appareil comprenant, sous un ensemble compact susceptible d'être installé sans inconvénient en lumière ambiante :

- une source de "lumière blanche" ;
- une source de "lumière noire" fonctionnant en permanence ;
- un mécanisme étanche "avance film" avec magasins débiteur et récepteur ;
- un équipage optique unique de prise de vue servant à une prise de vue sous "lumière blanche", à une prise de vue sous "lumière noire" et à une prise de vue "d'identification", le tout sur un même support photosensible ou film.

L'appareil selon l'invention permet d'obtenir une microforme sur des films de formats 8, 16 et 35 mm et, par extension, sur des films de formats supérieurs.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description qui va suivre faite en regard des dessins annexés, sur lesquels :

- la figure 1 représente, schématiquement, une reproduction d'un support photosensible ;

- la figure 2 est une vue en perspective, de devant, d'un appareil selon l'invention ;

- la figure 3 est une vue en perspective, de l'arrière, d'un appareil selon l'invention ;

- la figure 4 représente en perspective éclatée, partielle, deux éléments de structure de l'appareil selon l'invention ;

- la figure 5 est une vue en perspective schématique des organes intérieurs de l'appareil de l'invention ;
et

- la figure 6 est une vue schématique représentative d'une partie des cheminements optiques à l'intérieur de l'appareil.

5 L'appareil de reproduction conforme à l'invention permet (figure 1) la présentation sur un même support photosensible (film 1) d'une double prise de vues : une prise de vue sous "lumière blanche" 2 et une prise de vue sous "lumière noire" 3, cette double prise de vue étant accompagnée ou non d'une prise de vue d'identification 4.

10 Cette identification 4 caractérise la double reproduction 2, 3, sur le film 1 du document D et peut comporter, en particulier, les informations ci-après :

- 15 - une mire de définition pour le contrôle de la qualité de la prise de vue et qui garantit contre les recopies possibles ;
- une échelle de mesure du taux de réduction ;
- un numéro d'identification chronologique de la prise de vue ;
- un numéro d'identification du matériel ;
- 20 - une charte de gris ou de couleurs ;
- un moyen d'identification de l'opérateur, par exemple les empreintes digitales ou la photographie ;
- une identification de l'exploitant ;
- etc..

25 cette liste n'est, bien entendu, pas exhaustive.

Des moyens sont prévus dans l'appareil conforme à l'invention pour définir lesdits éléments d'identification et l'un de ces moyens sera décrit plus loin en relation avec les cheminements optiques entre lesdits moyens et les moyens
30 participant à la prise de vue (un compteur de vues inviolable dans l'exemple choisi).

Cette troisième prise de vue 4 peut être éventuellement supprimée et les informations concernant l'identification peuvent être enregistrées directement sur les
35 prises de vues principales ou à côté.

Dans la forme de réalisation représentée, un appareil 5 conforme à l'invention est réalisé sous la forme d'un bloc compact de façon à être utilisé comme un matériel

de bureau, c'est-à-dire sans nécessiter son implantation en chambre noire comme pour les caméras traditionnelles.

Il comporte un coffret central 6 dont la partie supérieure est équipée d'un dispositif 7 qui reçoit les documents à microcopier D, soit un dispositif simple comme représenté, soit à alimentation semi-automatique ou automatique (non représenté).

Un pupitre de commande 8 prévu sur une face de ce coffret rassemble les fonctions suivantes :

- 10 - marche-arrêt commandées par clé de sécurité,
- numérotation de vues par système inviolable (ce numéro est transcrit dans la vue "identification"),
- les commandes de prises de vues, les compteurs de vues journaliers.

15 Les organes optiques et mécaniques nécessaires pour la prise des vues sont disposés à l'intérieur de ce coffret 6.

Deux coffrets latéraux 9 et 10 disposés de part et d'autre du coffret central 6 contiennent les sources "lumière noire". Un seul coffret latéral 10 est représenté sur la figure 4 ; une lampe "lumière noire" 11 y est normalement comprise devant une fenêtre 12 pratiquée dans la paroi latérale du coffret central 6 contiguë au coffret latéral considéré. Cette lampe "lumière noire" 11 fonctionne en permanence.

L'appareil selon l'invention peut être équipé soit d'un mécanisme "avance film" avec magasins débiteur 13 et récepteur 14, soit de deux mécanismes identiques 13-14 et 13A-14A. Les magasins sont étanches à la lumière, ce qui permet le chargement et le déchargement de l'appareil en lumière ambiante.

Le premier mécanisme "avance film" permet la double prise de vues en "lumière blanche" et en "lumière noire" et la prise de vue d'identification (voir figure 1) ; le deuxième mécanisme "avance film" permet, par exemple, la prise de vue en "lumière blanche" pour la confection d'une microforme traditionnelle, ou une deuxième microforme identique.

Un moyen est prévu pour assurer l'exposition du deuxième mécanisme "avance film". Ce moyen peut être un dispositif 15 de translation de miroirs à 90° 16 et 17, comme représenté figure 5.

5 Ce dispositif de translation comprend un chariot 18 sur lequel sont montés les miroirs, relié par une bielle 19 à un disque d'actionnement 20.

Un équipage optique de prise de vues 21 est schématisé sur la figure 5 et sert à la prise de vue sous "lumière blanche" 2, à la prise de vue sous "lumière noire" 3 et à la prise de vue "d'identification" 4, le tout sur un même support photosensible ou film 1.

15 Le film 1 qui est déplacé entre le magasin 13 et le magasin 14 passe derrière un cadre 22 montrant une fenêtre principale 23 et une fenêtre "d'identification" 24. Le miroir à 90° 16 du dispositif de translation 15 s'interpose entre ce cadre et l'équipage optique de prise de vues 21 comportant un objectif 25 et un obturateur 25A.

20 Un filtre ultraviolet 26 est placé devant cet équipage optique ; sa présence permet de n'enregistrer que la partie visible de la fluorescence du document micrographié.

25 Une lampe flash 27 éclaire le document D au moment de la prise de vue en "lumière blanche", qu'il s'agisse de la prise de vue en lumière blanche 2 ou de la prise de vue en lumière blanche pour la confection d'une microforme dite de gestion, bien entendu sur un support photosensible ou film 28 autre que le film 1.

30 L'incorporation du dispositif de translation de miroirs à 90° permet donc la prise de vue du même document sur deux films différents.

35 Pour obtenir des microformes de gestion traditionnelles sur le film 28, il suffit de translater le dispositif 15 pour que le miroir à 90° 17 soit interposé entre un cadre 29 à fenêtre 30 et l'équipage optique de prise de vues 21.

La lumière renvoyée par le document D éclairé, vient frapper un miroir de renvoi 31 pour être dirigée sur l'objectif de l'équipage optique de prise de vues 21.

Dans la forme de réalisation représentée à titre d'exemple, la lumière renvoyée par un compteur de vues inviolable 32 frappe une série de miroirs de renvoi 33, 34 et 35 pour être dirigée sur l'objectif de l'équipage de prise de vues 21.

L'appareil selon l'invention comprend enfin l'équipement électronique qui assure la programmation des différentes opérations de prise de vues en "lumière noire" et en "lumière blanche" et pour "l'identification". Cet équipement ne fait pas spécifiquement partie de l'invention et n'est donc ni décrit, ni représenté.

Il est bien entendu que la présente invention n'a été décrite et représentée qu'à titre d'exemple préférentiel et que l'on pourra apporter des équivalences dans ses éléments constitutifs sans, pour autant, sortir du cadre de ladite invention qui est défini dans les revendications qui suivent.

REVENDEICATIONS

1. - Appareil de reproduction authentifiable d'un document original de base caractérisé en ce qu'il comprend, sous un ensemble compact susceptible d'être installé sans inconvénient en lumière ambiante : une source de "lumière blanche", une source de "lumière noire" fonctionnant en permanence, un mécanisme étanche "avance film" avec magasins débiteur et récepteur, et un équipage optique unique de prise de vue servant au moins à une prise de vue sous "lumière blanche", et à une prise de vue sous "lumière noire" le tout sur un même support photosensible ou film, de sorte que l'on obtienne sur ce support une micro-image traditionnelle assurant la lisibilité et l'exploitation éventuelle des informations contenues dans le document original micro-graphié; et une micro-image d'authentification mettant en évidence chaque détail du document de base par phénomènes de rayonnements fluorescents spécifiques (défauts, anomalies, surépaisseurs, retouches, grattages, "masquages, filigranes, etc.).

2. - Appareil de reproduction selon la revendication 1, caractérisé en ce que des moyens associés à l'équipage de prise de vue permettent une prise de vue d'"identification" sur le même support photosensible ou film, de sorte que l'on obtienne sur ce support une troisième micro-image dite "d'identification" pouvant comporter, d'une manière non-exhaustive les éléments d'identification suivants :

- une mire de définition garantissant contre les duplications possibles de la microforme de première génération,
- une échelle de mesure du taux de réduction,
- un numéro d'identification chronologique,
- un numéro d'identification du matériel,
- une charte de gris ou de couleurs,
- un moyen d'identification de l'opérateur,
- un moyen d'identification de l'exploitant.

3. - Appareil selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que des moyens sont prévus pour diriger sur l'équipage optique de prise de vues, la lumière renvoyée par le document original de base et la

lumière renvoyée par des moyens définissant lesdits éléments d'identification ; un compteur inviolable pour le numéro chronologique.

5 4. - Appareil selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il comprend, entre l'équipage optique de prise de vues et le support photosensible ou film, un cadre à fenêtres comportant une fenêtre principale et une fenêtre "d'identification".

10 5. - Appareil selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'un filtre ultraviolet est placé devant l'équipage optique de prise de vues de manière à n'enregistrer que la partie visible de la fluorescence du document micrographié.

15 6. - Appareil selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il comprend un second mécanisme étanche "avance film" pour un autre support sensible ou film et permettant de prendre des vues en "lumière blanche" pour la confection, sur cet autre support sensible, de microformes traditionnelles ou de microformes identiques.

20 7. - Appareil selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce qu'un moyen est prévu pour assurer l'exposition du deuxième mécanisme "avance film".

25 8. - Appareil selon la revendication 7, caractérisé en ce qu'un dispositif de translation à miroirs à 90° interposé entre l'équipage optique de prise de vues et les deux mécanismes "avance film", permet la prise de vues, soit sur l'un, soit sur l'autre des supports photosensibles ou films de ces mécanismes.

30 9. - Appareil selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce qu'une lampe flash éclaire le document de base au moment des prises de vue en lumière blanche.

35 10. - Appareil selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce qu'il comprend un coffret central équipé d'un dispositif recevant le document original de base à micrographier et d'un pupitre de commande et deux coffrets latéraux disposés de part et d'autre de ce coffret central et contenant chacun une source de "lumière noire".

1/3

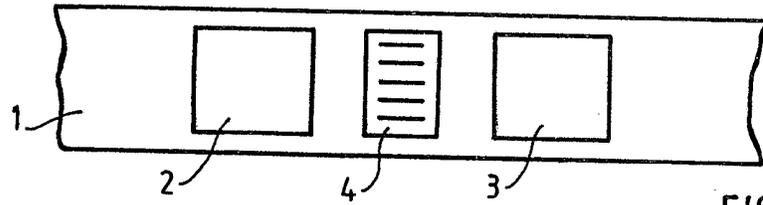


FIG. 1

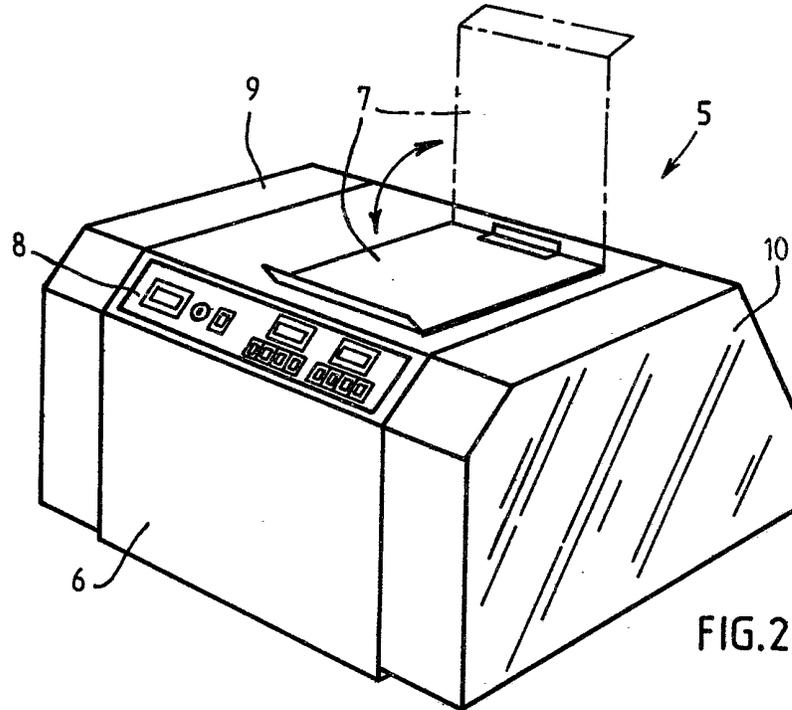


FIG. 2

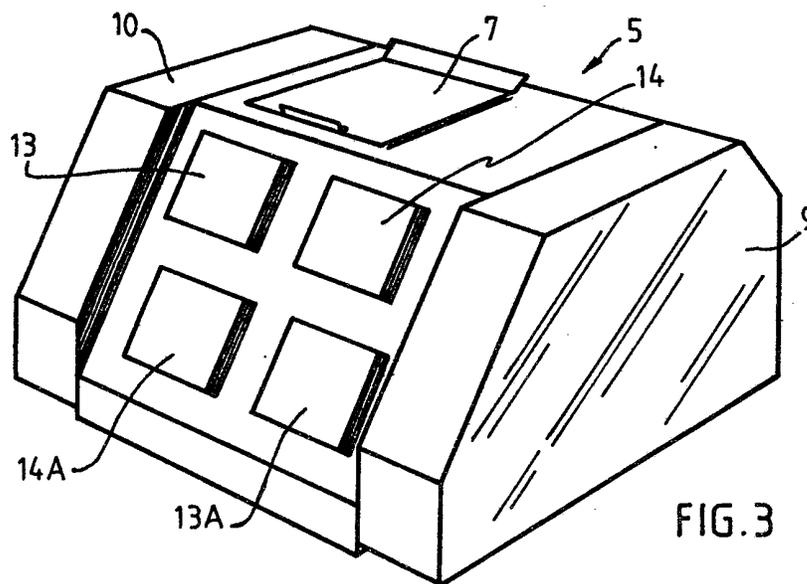


FIG. 3

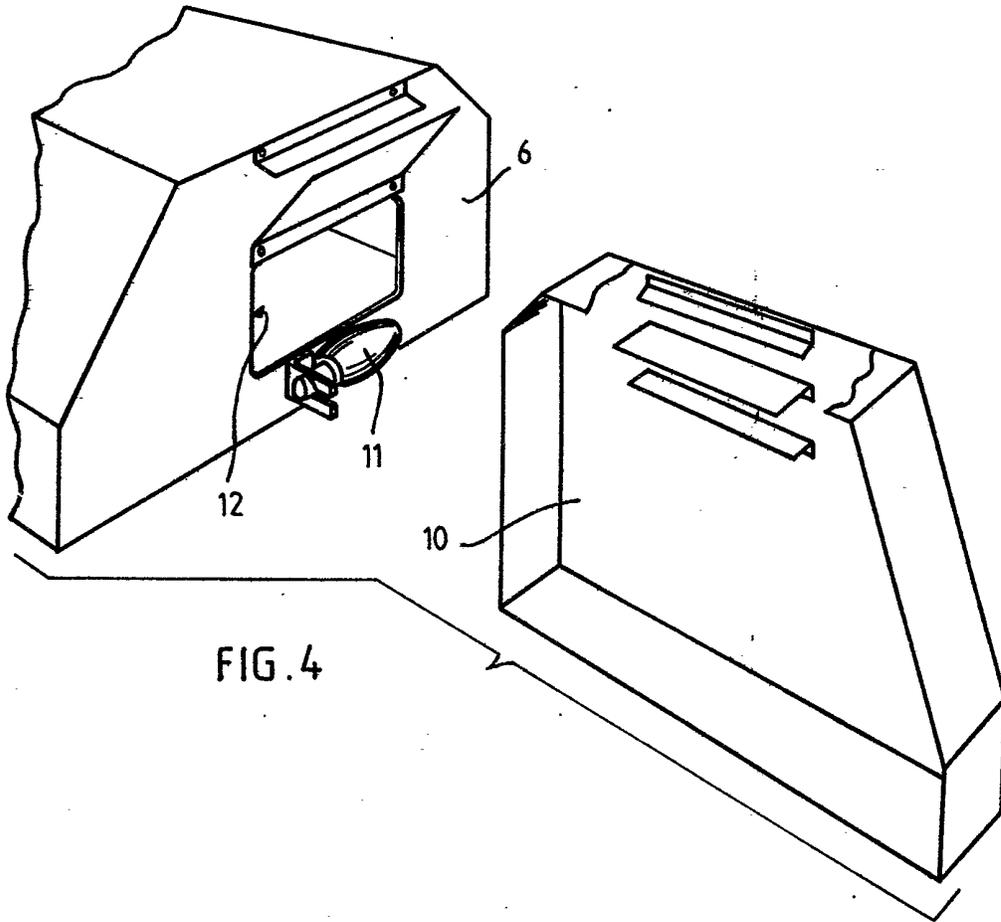


FIG. 4

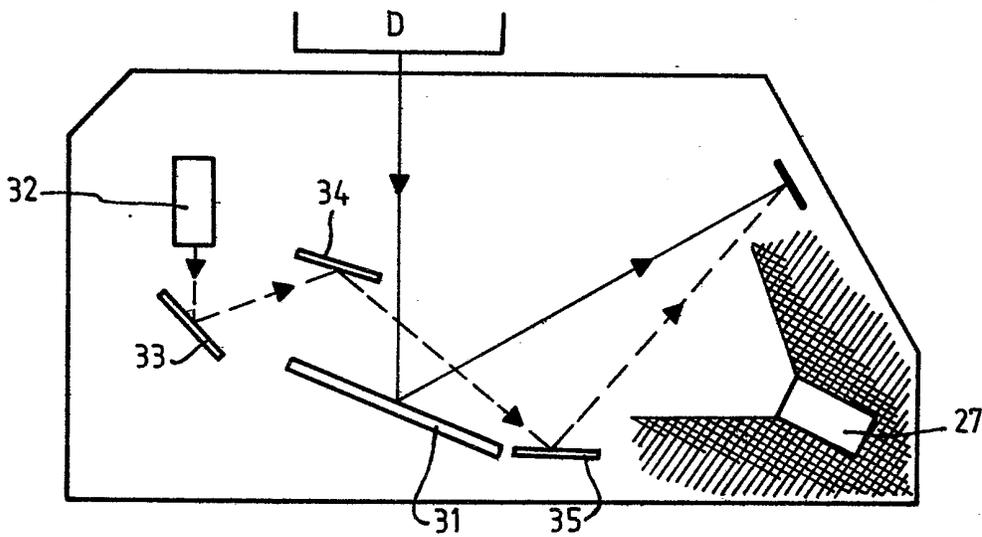


FIG. 6

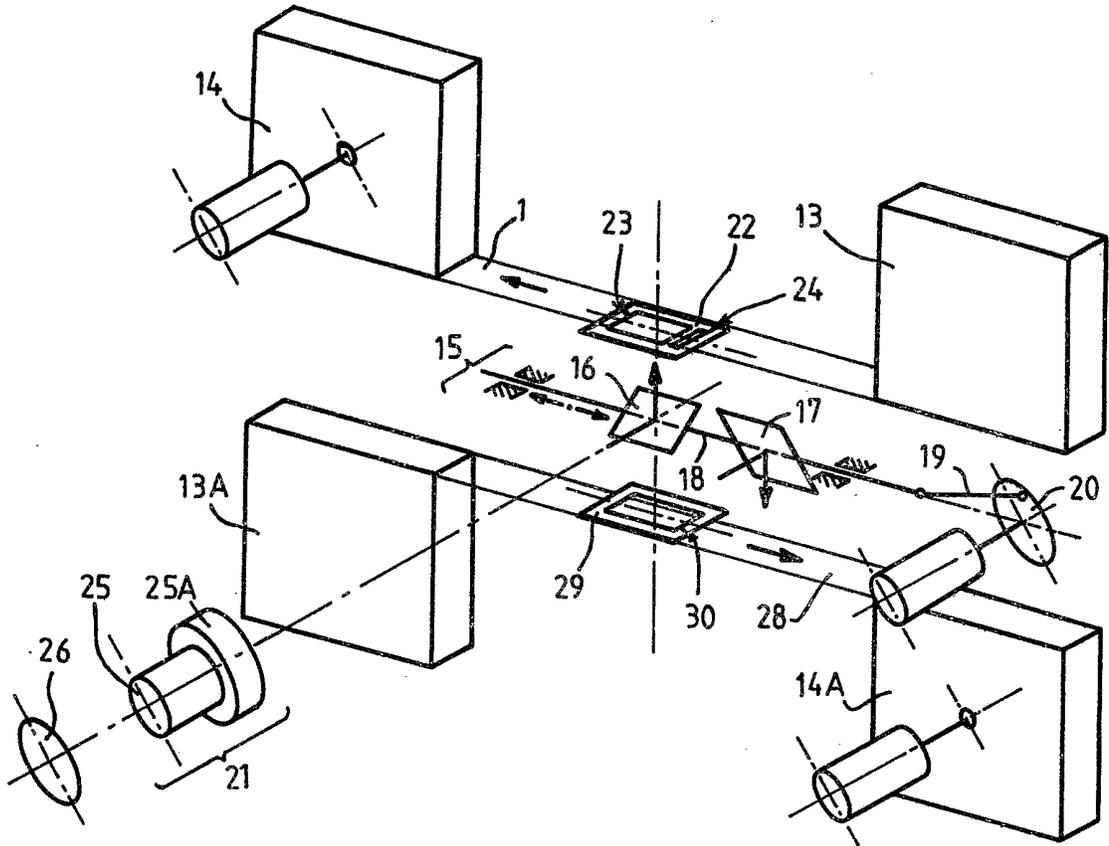


FIG. 5